

Une solution pour équiper les agents de chaussures normées réduit les accidents de travail



chaussures normées

PARIS, 10 avril 2018 (TecHopital) - L'absence du port de chaussures normées est la deuxième cause d'accidents du travail, notamment dans les centres hospitaliers de Lannion (Côtes-d'Armor) et d'Alençon-Mamers (Orne). Ils ont choisi de ne plus verser la prime chaussure de 32 euros avec les salaires mais d'utiliser cet argent pour proposer une série de choix de chaussures normées, que les agents peuvent se procurer sur la plateforme en ligne de Polemil. Pour régler ce problème récurrent de sécurité, le CH de Lannion a fait un cahier des charges à destination de Polemil. "Ils voulaient un fonctionnement proche d'un site de vente de chaussures en ligne [e-commerce]. Nous avons développé un site, où les agents peuvent voir les chaussures que l'hôpital a sélectionnées et ils choisissent la paire qui leur convient. Si ça ne convient pas, le retour est gratuit", détaille Hervé Delestre, président de Polemil, contacté par TecHopital.

"Nous avons été contactés par l'hôpital de Lannion en 2016. Dans la cause des arrêts maladie, ils avaient ajouté une case concernant les accidents liés au port de chaussures non-normées, c'est-à-dire aux glissades. Ils ont 1.000 salariés et dépensaient environ 30.000 € en 'prime chaussure', ainsi que 30.000 € d'arrêts maladie dus aux chutes", précise-t-il.

Tous les hôpitaux publics ont une dotation "chaussure", versée en général avec le salaire des agents, qui correspond à 30-32 euros, avec lesquels ils doivent s'acheter des chaussures, mais dans les faits, peu le font.

"On ne trouve pas de chaussures normées en magasin et si vous fournissez un seul modèle de chaussures à vos 1.000 agents, ça ne va pas. Autant, il est possible de porter une tunique mal taillée, autant il est difficile de porter des chaussures mal ajustées ; les agents parcourent entre 10 et 15 kilomètres par jour", analyse Hervé Delestre, qui précise "en général, quand les hôpitaux veulent réintégrer la prime, ils prennent un modèle pour équiper tous les agents. Mais en réalité, personne ne les porte".

Même constat au CH de d'Alençon

Concernant le CH d'Alençon, "les coûts liés aux accidents de travail pour l'hôpital en 2016 [représentent un total de 127.132 €, soit 31.783 € de coût direct lié à l'accident et 95.349 € de coût indirect lié à l'accident]. Il a donc été validé en comité d'hygiène, de sécurité et de conditions de travail (CHSCT) l'achat de chaussures aux agents qui bénéficient de la prime "chaussures" soit 966

personnes", peut-on lire dans un cas d'étude menée par Elodie Papin, acheteuse au sein de la cellule des marchés publics et de la direction des moyens logistiques du CH d'Alençon, dont TechHopital a eu copie.

"Un audit a été réalisé par la préventionniste de l'hôpital [...] concernant les accidents de travail et les causes de ceux-ci à la demande de la direction des ressources humaines. Suite à cet audit, nous constatons que pour 2016 la 2ème cause des arrêts est : chute et glissade avec 374 jours d'arrêt. Le constat pour 2015 est de 321 jours d'arrêt pour cause chute et glissade", peut-on lire dans le cas d'étude mené au sein du CH.

Il est aussi écrit que *"sur le terrain [la préventionniste] a pu constater que les agents portaient des chaussures qui ne sont pas adaptées à leurs conditions de travail (chaussures ouvertes au niveau des orteils, chaussures sans fermeture au niveau du talon, chaussures sans semelle antidérapante...)"*.

Infirmières et aides-soignantes : des métiers particulièrement à risque

Les infirmières et aides-soignantes font partie des métiers particulièrement à risque. *"Elles donnent des douches, donc elles ont les pieds dans l'eau. Certaines portent des tongs, des chaussures qui entraînent des risques de glissades",* indique le président de Polemil.

Sur la durée, les chaussures normées évitent aussi les troubles musculo-squelettiques (TMS). *"Sur 10 ou 20 ans, avec des chaussures bas de gamme, les agents se retrouvent avec des TMS"*.

Au CH d'Alençon, *"la médecine du travail avait relevé des douleurs dans le bas du dos pour certains agents qui portaient des baskets plates ou des tongs",* précise Emilie Papin.

"De nombreux CHSCT se battent [pour que l'hôpital fournisse des chaussures normées, ndr] car il y a un enjeu de sécurité et de bien-être et très souvent les directions s'en préoccupent peu, jusqu'à ce que la DRH leur disent : attendez, les accidents du travail coûtent 30.000 euros. Quand on leur parle du coût des arrêts de travail, ça fait clic", analyse Hervé Delestre.

"Pour les salariés, c'est positif d'avoir le choix dans l'équipement car ils ont toujours peur qu'on leur supprime la prime et qu'en échange on leur propose une palette de chaussures à 5 euros qui leur font mal aux pieds et qu'ils doivent porter. Il y a plusieurs critères pour orienter le choix des chaussures : chaussure spécial douche, semelle anatomique, problème de pieds...".

La mise en place de ce système a cependant rencontré quelques réticences de la part de certains agents du CH d'Alençon. *"Il y a eu plusieurs soucis avec des agents qui ne supportaient pas les chaussures, qui ne trouvaient pas leur taille... Il y avait aussi le refus du port, certains étaient réfractaires à l'idée de porter les chaussures qu'on leur imposait. Il y a aussi eu la perte de la prime, puisque le fait d'acheter les chaussures via l'hôpital a substitué la prime. Il y a eu quelques ajustements au début du marché. Mais aujourd'hui, au niveau des soignants, je n'ai plus trop de réclamations, je pense que la solution a été plutôt adoptée",* a précisé Emilie Papin, dans une interview à TechHopital.

Aujourd'hui, les agents du CH d'Alençon sont équipés à 80% en chaussures normées. Ils ont le choix entre 115 modèles. *"Depuis 7 mois il y a eu un seul accident du travail et encore il y a une réserve, le lien n'ayant pas été établi avec le port des chaussures",* indique Emilie Papin.

"Au niveau des fonctions transversales, comme le Smur et les brancardiers, nous avons des difficultés à trouver le bon modèle car il leur faut des chaussures spécifiques et adaptées à leurs fonctions. Les brancardiers font beaucoup de marche active, environ 12 kilomètres par jour", continue la logisticienne du CH d'Alençon.

Elle ajoute : *"Quant aux agents du Smur, il leur faut des chaussures avec lesquelles ils peuvent aller sur terrain boueux ou glissant, et avec lesquelles ils peuvent conduire. Nous menons toujours un travail là-dessus. Pour les brancardiers, nous pensions avoir trouvé un modèle mais dans la pratique,*

ça ne va pas. Nous avons dû revoir notre cahier des charges qui imposait des chaussures coquées, ce ne sont pas des chaussures adaptées à la marche".

Une étude de marché est aussi menée pour équiper le personnel du bloc, qui a déjà des chaussures normées et stérilisées mais que le CH souhaite uniformiser.

Le CH d'Alençon compte 1.050 agents dédiés au soin, une trentaine de personnes au bloc et environ 40 agents au service technique.

Depuis 2016 et 2017, Polemil équipe les CH d'Alençon-Mamers, de Fécamp, de Lannion, Colisée, quatrième groupe français d'établissement d'hébergement de personnes âgées dépendantes (Ehpad), de nombreuses cliniques privées et 220 établissements médico-sociaux, indique Polemil. Le CHR d'Orléans, qui compte 2.400 agents, vient aussi d'être équipé.

Sophie Eustache